



# Bouloc, les nouvelles

## SOMMAIRE

p2 Édito • p4 Européennes 2024 • p6 Sectorisation du Collège de Fronton • p8 Lutte contre l'habitat indigne • p10 Collecte des déchets • p12 Concours de fleurissement • p14 Participation citoyenne • p16 Cuvée d'Artistes • p18 Vie associative • p20 Vie économique • p22 Patrimoine

## LE MOT DU MAIRE

### L'édito de Serge Terrancle

Chères BoulOCAINES,

Chers BoulOCAINS,

Je profite de cet édito pour vous remercier d'avoir été aussi nombreux à la cérémonie des vœux et je salue à nouveau les élus pour leur engagement, les agents municipaux qui œuvrent chaque jour pour le bien de la commune, les institutrices toujours aussi dynamiques, toutes les entreprises, les commerçants et toutes les associations qui réalisent un travail d'envergure pour faire en sorte que BoulOC soit une ville dynamique.

Nos agriculteurs aujourd'hui sont toujours dans l'attente de réponses. Ce sont ceux qui travaillent pour nous apporter de bons produits régionaux qui nous permettent d'être fiers de notre région et de son patrimoine. Soutenons-les et continuons à consommer des produits de qualité.

Le 23 mars, nous commémorerons la journée du 19 mars 1962 d'hommage aux morts pour la France et le 8 mai de la fin de la seconde guerre mondiale. Ce sont des moments de recueillement pour honorer le courage et le sacrifice des femmes et des hommes. Je vous convie aux cérémonies qui se tiendront à ces dates aux monuments aux morts au cimetière et de la mairie.

Cette année débiteront les études et les réunions publiques pour amorcer un vrai travail participatif pour aménager autrement l'esplanade de Verdun, une rénovation de cette place centrale tant attendu par la population. Nous ne manquerons pas d'inviter les riverains, les commerçants et les habitants afin de recueillir leurs idées et attentes lorsque le moment sera venu.

Notre complexe culturel avance à grand pas, après les rencontres avec toutes les personnes concernées (les associations, les élus, les services). Nous avons choisi après un concours d'architecte, le cabinet Didier Joyes avec toute son équipe pour nous accompagner, afin de

réaliser cet ensemble adapté à notre commune.

N'oublions pas non plus l'extension du cimetière. Les entreprises pour réaliser celui-ci viennent d'être choisies. De gros travaux vont aussi concerner l'ancien cimetière. Ceux-ci sont nécessaires pour permettre aux administrés d'avoir un lieu pour accueillir leurs défunts.

Cette année, nous avons programmé la révision du Plan Local Urbanisme, à défaut de Plan Local Urbanisme Intercommunal. Celle-ci va suivre la révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et du Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle nous est imposée par la loi Zéro Artificialisation nette et la loi Climat et Résilience. Ces lois nous orientent vers la densification et la réduction de 50% des zones à urbaniser. Cette révision nous permettra de partager et de travailler ensemble pour un BoulOC d'avenir devant accueillir de nouveaux BoulOCAINS.

Comme vous avez pu le constater, l'Inspection Académie a prévu pour l'instant une fermeture de classe pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire. Depuis plusieurs mois, nous travaillons en étroite collaboration avec les directrices et l'inspectrice d'académie, en donnant les chiffres en temps réel. Les services académiques connaissent la situation de BoulOC, et savent que de nouvelles constructions vont être livrées en avril et septembre. Inscrivez vos enfants le plus rapidement possible !

Vous l'avez compris, cette année sera celle d'un travail collaboratif. Participez aux différentes réunions que nous organiserons.



### Prendre rendez-vous avec vos élus

Veillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur [accueil@mairie-bouloc.fr](mailto:accueil@mairie-bouloc.fr)

Serge Terrancle  
Maire de BoulOC

## Agenda



### Mars

**20/03** ► Atelier de prévention sur le cancer

à 14 h 00 - Maison des Associations organisé par Dépistage des cancers - Centre de Coordination Occitanie

**23/03** ► Commémoration du 19 mars 1962 à partir de 10 h 30 (voir détails page 17)

**24/03** ► Chasse aux œufs à partir de 09 h 30  
Complexe sportif - organisée par la FCPE

### Avril

**07/04** ► Journée de la tonte de 09 h 00 à 18 h 00 - Séchoir à Briques organisée par la municipalité

**27/04** ► Carnaval de BoulOC à 16 h 00 parking de la Maison des Associations organisé par la municipalité

**28/04** ► Vide-greniers  
Complexe sportif - organisé par la FCPE

### Mai

**02/05** ► Collecte de Sang de 14 h 00 à 19 h 00  
Salle des fêtes - organisée par l'ADSB

**05/05** ► La Grande Transhumance à partir de 06 h 00 (détail dans la rubrique Festivités)

**08/05** ► Commémoration du 8 mai 1945 à partir de 10 h 30 (détail de la cérémonie page 17)

**du 25 au 29/05** ► Salon d'art "Cuvée d'Artistes" - Salle des fêtes organisé par la mairie

**25/05** ► Vernissage du salon d'art "Cuvée d'Artistes" à 10 h 00

Salle des fêtes - organisé par la mairie

**31/05** ► Loto solidaire à l'école élémentaire organisé par l'ALAE élémentaire

### Juin

**01/06** ► Tournoi de foot de l'amitié de 10 h 00 à 18 h 00 - Complexe sportif organisé par Détente et Loisirs

**01/06** ► Croust'à BoulOC à partir de 18 h 00 parking de la Maison des Associations organisé par la mairie

**01/06** ► Cochonnet BoulOCAIN de 12 h 00 à 17 h 00

**09/06** ► Élections européennes 2024 de 08 h 00 à 18 h 00 (détails page 4)

## État civil

### Naissances

Alba GAUDRY le 13/12/2023

Louise TIRABY LE DOARÉ le 21/12/2023

Naëlle MLILOU le 22/01/2024

Maëly CAU SOURZAC le 26/01/2024

Louis BESSIERE le 29/01/2024

### PACS

Nadine LAPASTOURE et Romain CARRI le 18/12/2023

### MARIAGES

Edwige MASCARO et Jean-Michel ALBEROLA le 24/02/2024

### Décès

Jeannine JONCQUET le 29/12/2023

René TRICAUD le 05/01/2024

Téo FROMENT le 06/01/2024

Marie, Jeanne MONS épouse FAURÉ le 10/01/2024

Jacques TERRAL le 15/01/2024

Claudius PECH le 25/01/2024

Gisèle DUBOIS épouse DURRUTY le 28/01/2024

Jean TERRAL le 10/02/2024

## Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde, appelez le résogardes : **3237**

Liste sous réserve de modifications\*

**Dimanche 10 mars**  
Pharmacie du Château d'eau  
5 place Nougain à Aucamville  
05 62 75 21 91

**Dimanche 17 mars**  
Pharmacie de Saint-Géniès  
2 rue des Cimes - Local A12 à Saint-Géniès Bellevue  
05 61 74 69 30

**Dimanche 24 mars**  
Pharmacie du Barry  
Centre Commercial du Barry à Gratentour  
05 61 82 37 64

**Dimanche 31 mars**  
Pharmacie de la Fontaine  
Rue de la Fontaine à Montberon  
05 61 74 44 55

**Lundi 1<sup>er</sup> avril**  
Pharmacie La Grande Pharmacie  
Route de Saint-Sauveur à Saint-Jory  
05 61 35 50 14

**Dimanche 7 avril**  
Pharmacie des Arts  
83 route de Fronton à Aucamville  
05 61 70 26 15

**Dimanche 14 avril**  
Pharmacie centrale  
15 avenue des Chalets à Launaguet  
05 61 74 04 57

**Dimanche 21 avril**  
Pharmacie du Pont de l'Hers  
36 route de Bessières à Launaguet  
05 61 74 85 34

**Dimanche 28 avril**  
Pharmacie des Vitarelles  
31 route de l'Hers à Lespinasse  
05 61 82 03 82

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai**  
Pharmacie du Quinze  
21 route de Bessières à Pechbonnieu  
05 61 09 88 48

**Dimanche 5 mai**  
Pharmacie de Buffebiau  
46 rue de la Pépinière à Castelginest  
05 61 70 17 33

**Mercredi 8 mai**  
Pharmacie Glandor  
168 avenue de Toulouse à Cépet  
05 61 09 55 86

**Judi 9 mai**  
Pharmacie de Fonbeauzard  
98 route de Fronton à Fonbeauzard  
05 61 70 10 26

**Dimanche 12 mai**  
Pharmacie de la Nationale  
25 route Nationale 20 à Saint-Jory  
05 34 27 03 27

**Dimanche 19 mai**  
Pharmacie Ghedin  
Rue Jean Pascal à Labastide Saint-Sernin  
05 61 84 90 93

**Lundi 20 mai**  
Pharmacie de la Peyronnette  
25 avenue de Villemur à Saint-Alban  
05 61 37 18 55

**Dimanche 26 mai**  
Pharmacie Centrale  
43 avenue de Toulouse à Bruguères  
05 61 82 20 19

**Dimanche 2 juin**  
Pharmacie d'Aucamville  
125 route de Fronton à Aucamville  
05 61 37 03 30

**Dimanche 9 juin**  
Pharmacie de BoulOC  
3 chemin de la Pegou à BoulOC  
05 61 82 04 15

**Dimanche 16 juin**  
Pharmacie Lourtau-Guilhot  
77 rue Jean Jaurès à Fenouillet  
05 61 70 06 63



## Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ? Voici toutes nos publications et où les trouver...

### Guide pratique

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres.



### Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains, c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.

### Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



### Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.

### Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du supermarché et square Saint-Yves)



### Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien) et Le Petit Journal (hebdomadaire)



### Les réseaux sociaux

Facebook (BoulOC31, BoulOCvieeco, les marchés de BoulOC 31...) Instagram (BoulOCmville), Twitter (boulOC31)



Site internet de la commune  
[www.mairie-bouloc.fr](http://www.mairie-bouloc.fr)

## Je vote aux élections européennes



Les élections européennes se tiendront en France le 9 juin 2024. Les citoyens français et européens auront à élire leurs représentants pour une période de 5 ans. La voix de leur territoire sera représentée par les 81 députés européens qui siègent au Parlement Européen à Strasbourg.

Tout comme lors des élections précédentes, les bureaux n°1 et n°2 se situent à la mairie, au 55 rue Jean Jaurès. Le bureau n°3 se trouve dans l'école élémentaire, au 4 passage des écoles. Les trois bureaux seront ouverts de 08 h 00 à 18 h 00.

Nous tenons à rappeler que le dépouillement des votes est ouvert à tous.

### Les rues affectées par bureau :

#### ► Bureau n°1 :

Arcades, Arnaud Vidal, Bousquets, Cabaldos, Canette, Cardillou, Castelnaud, Château, Chêne, L'Église, Fontanas, Fronton, Gargasse, Gravière, Guigniers, Jardins, Jean Jaurès, Lestanc, Moulin à Vent, Peuplier, Picous, Rainettes, République, Résistance, Rispe, Rouliart, Saint Guilhem, Saint Pierre, Saules, Seube, Vergers, Vigé

#### ► Bureau n°2 :

19 mars 1962, Aynats, Briqueterie, Derrière Maurou, Écoles, Fompigasse, Fontaynes, Fort, Geordy, Grisou, Groule, Juillasse, Martis, Mas, Narquières, Panfary, Pastel, Pegou, Pyrénées, Rossignols, Roulier, Tuilerie, Vacquiers, Verdun, Vieux Stade

#### ► Bureau n°3 :

Beauregard, Betirats, Binest, Bocages, Boudoun, Bouxoulis, Brouillous, Brugues, Cambes, Coquelicots, Fomberner, Galere, Jonquilles, Leret, Perrous, Petit Pre, Peyrot, Praynets, Puits, Rollan, Ruisseau Saint Jean, Tournesols, Traouquet, Villaudric, Voie Ferrée

## Suppression de la carte verte

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, la carte verte sera supprimée pour tous les véhicules immatriculés. La suppression de cette mesure, qui a été publiée par décret le 9 décembre dernier, contribue à simplifier la vie administrative en France. Désormais, la preuve de l'assurance sera fournie par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui rassemble tous les contrats d'assurance automobile « aux tiers » en France. Les forces de l'ordre accèdent à ce fichier lors de contrôles.

Il est obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules terrestres à moteur en France de souscrire une assurance. Conduire un véhicule non assuré constitue un délit passible d'une amende de 3 750 €.

## Anticipez le renouvellement de titres d'identité !

Pour vos prochains séjours, il est préférable d'anticiper le renouvellement de vos titres d'identité et de voyage. Un service en ligne a été mis en place par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour simplifier la prise de rendez-vous en mairie. Le moteur de recherche de l'ANTS permet de visualiser les rendez-vous disponibles pour les 3 prochains mois, dans une zone géographique spécifique.

Afin d'obtenir des résultats précis, il est nécessaire de fournir plusieurs informations :

- la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres) ;
- le motif du rendez-vous ;
- le nombre de personnes réalisant la demande ;
- votre localisation.

En se basant sur les critères spécifiés, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous pour une durée maximale de 3 mois. Vous avez la possibilité de personnaliser les dates de début et de fin de recherche en utilisant le calendrier.

Si vous souhaitez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie qui propose ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Dès que vous avez sélectionné votre créneau, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie correspondante pour prendre un rendez-vous en ligne.

À ce jour, toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche.

Proche de Bouloc, les mairies habilitées au renouvellement de titres sont Castelnaud-d'Estretfonds, Fronton et Villemur-sur-Tarn.

## Collecte des ordures ménagères

Le calendrier de collecte de la Communauté des Communes du Frontonnais est inséré dans ce magazine et disponible sur le site en version digitale. Pour cette nouvelle année, les passages restent inchangés pour les différents secteurs.

Quelques dates de report sont à noter suite à un jour férié sur le prochain trimestre.

### Pour la collecte des ordures ménagères :

- Secteur jaune : 2 avril et 21 mai
- Secteur bleu foncé : 2 mai et 7 mai

### Pour le tri sélectif collectif :

- Secteur violet : 7 mai
- Secteur vert sapin : 10 mai



Pour la collecte des gros encombrants, pensez à vous inscrire auprès du **pôle Environnement** par mail à [environnement@cc-dufrontonnais.fr](mailto:environnement@cc-dufrontonnais.fr) au plus tard 8 jours avant la date de collecte et de sortir vos encombrants la veille au soir. Les prochaines dates sont fixées au mercredi 13 mars et au mercredi 26 juin.

## Vivre ensemble

### Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.

### Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1 500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.

### Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00



### Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canines

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)

Une maintenance est assurée tous les 15 jours.

## Avoir un chien, c'est être responsable !

Nous observons régulièrement des chiens sans laisse dans les rues de Bouloc ou dans les installations sportives de la commune. L'arrêté permanent n°04/10 en date du 13 février 2004 dispose qu'« il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien ».

Par conséquent, les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés doivent être obligatoirement tenus en laisse. Si vous êtes propriétaire ou détenteur du chien, vous serez tenu responsable des dommages causés par l'animal.

En cas de morsure, il est impératif de faire une déclaration de sinistre dans les plus brefs délais auprès de votre assureur habitation. Il est nécessaire de préciser de manière détaillée les circonstances de l'événement : date, lieu, coordonnées de la victime et des témoins. La victime est indemnisée par votre assureur pour les dommages causés par la morsure.

Les utilisateurs du complexe sportif remarquent fréquemment des déjections canines sur les zones enherbées ou les allées du site. Les déjections sur le domaine public sont inacceptables en milieu urbain. Cela témoigne d'un manque de civisme de la part du maître. Il est demandé aux responsables et aux détenteurs de chiens de ramasser les déjections.

## À noter

### Communiquez votre actualité !

Vous pouvez compter sur les correspondants de la presse locale pour diffuser votre actualité. Vos informations seront partagées dans leur colonne en fonction des informations envoyées par un communiqué ou par un simple mail.

Il convient de rappeler que le service « Communication & Vie associative » ne communique que les informations relatives à la vie municipale. Suite à une demande écrite, nous sommes en mesure de partager la vie des associations et des entreprises sur nos réseaux sociaux et nos supports communaux (le bulletin municipal, le guide pratique et l'application Intramuros).

Vous pouvez joindre :

La Dépêche du Midi (Jean-Luc Estripeau)  
par mail à [est.jl@laposte.net](mailto:est.jl@laposte.net)

Le Petit Journal (Virginie Lozano)  
par mail à [lysebla@hotmail.fr](mailto:lysebla@hotmail.fr)

**SABRINA LANES**

Adjointe au Maire en charge de la commission "Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdt"



**FRANCIS BENARROUS**

Conseiller Délégué en charge de l'ALAE/ALSH et du Conseil Municipal des Jeunes

## De nouvelles règles sur le portail Familles

De nouveaux délais sont appliqués pour la modification des informations pré-saisies sur le portail Familles de Bouloc.

► Pour la cantine, toute modification doit être envoyée la veille avant 23 h 30 pour le lendemain.

► Pour le mercredi (repas et après-midi), l'inscription doit être faite le mardi avant 8 h 30 pour le lendemain.

► Pour les vacances scolaires, les préinscriptions doivent être effectuées aux dates fixées.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le portail Familles par mail à [contact.familles@mairie-bouloc.fr](mailto:contact.familles@mairie-bouloc.fr)

## Sectorisation du collège de Castelnau d'Estréfond

Le collège de Castelnau d'Estréfond accueillera ses premiers élèves en septembre 2024. L'ouverture de ce nouvel établissement scolaire modifie la sectorisation du Nord-Toulousain.

Les nouvelles affectations ont été votées lors de l'Assemblée Départementale du 30 janvier 2024, après une consultation publique et digitale. Les élèves Boulocains resteront au collège Alain Savary de Fronton. Cette décision concorde avec la volonté exprimée par les parents d'élèves

et les élus du Conseil municipal. Un grand nombre de Boulocains ont pris part activement au dialogue citoyen. La thématique des effectifs et des transports a été l'un des principaux sujets traités. L'objectif était d'éviter la division de Bouloc. Par ailleurs, une séparation des effectifs aurait engendré une congestion de la route de Castelnau pendant les heures de pointe. Lors de la cérémonie des vœux, le maire Serge Terrancla a regretté l'absence de réunion sur le canton.



## Le Conseil Municipal des Jeunes a sa mascotte

Louise a conçu la mascotte du Conseil Municipal des Jeunes. Cette idée est née d'une rencontre avec celle d'une ville voisine. En utilisant les personnages d'un jeu vidéo et son imagination, elle a créé une jolie poule colorée nommée Poulouc. Ce nouvel emblème porte fièrement le blason de la ville. Pour Louise, la mascotte a pour vocation de créer du lien social et d'apporter de la bonne humeur.



## Effectifs prévisionnels pour 2024

Le rectorat de l'académie de Toulouse a informé la commune de sa volonté de fermer une classe à l'école élémentaire de Bouloc à la rentrée prochaine. Cette annonce a été faite en raison d'une diminution des effectifs.

Nous avons informé le service d'inspection de l'arrivée de nouveaux résidents sur la commune. Celui-ci mentionne la livraison des constructions de la rue des Pélissières et de la route de Vacquières.

Toutefois, la commune a formellement exprimé son souhait de maintenir le nombre des classes actuel. Ce maintien garantit de bonnes conditions d'enseignement à nos enfants.

Dans ce sens, l'association des Parents d'Elèves Fcpe Bouloc a lancé une pétition sur le site [Leslignesbougent.org](http://Leslignesbougent.org) afin d'exprimer cette volonté commune. La municipalité est pleinement mobilisée.

Nous demandons donc aux familles qui n'ont pas encore effectué les démarches d'inscriptions de se signaler à la mairie.

Pour rappel, les préinscriptions pour l'année 2024-2025 concernent :

- Les enfants nés en 2021 et rentrant en Petite Section
- Les enfants de grande section et rentrant au CP
- Les nouveaux arrivants, tous niveaux confondus.

*Veuillez contacter le 05 62 79 94 81 ou le 05 62 79 94 94 pour prendre rendez-vous à la mairie, munis d'un justificatif de domicile (facture électricité ou eau), du livret de famille et du carnet de santé.*

## Une nouvelle directrice à l'ALAE maternel

Le 26 février dernier, Laura Lima a pris la direction de l'ALAE Maternel de Bouloc. Elle souhaite offrir aux enfants l'opportunité de s'épanouir et de se développer pleinement.

Elle exerce dans le domaine de l'animation depuis de nombreuses années et plus particulièrement au poste de direction après l'obtention du BPJEPS. Nous lui souhaitons la bienvenue sur notre commune.



Laura Lima

## Ça s'est passé hier !



Des cases et des pages



## Le permis de louer obligatoire

Le dispositif "Permis de Louer" vise à prévenir la dégradation du bâti et à lutter contre le logement indigne et les marchands de sommeil.

Les locations ou les relocations à usage de résidence principale, qu'elles soient vides ou meublées, sont soumises aux paramètres établis par la Communauté de communes du Frontonnais.

Il existe deux possibilités pour les propriétaires : la déclaration ou la demande d'autorisation préalable. Pour la commune de Bouloc, il suffit que le bailleur fasse une déclaration lors de la mise en location de son bien. Le propriétaire devra déclarer en mairie la location de son bien dans les 15 jours suivant la signature du bail (cerfa 15651\*01). Un récépissé sera ensuite envoyé dans un délai de 1 mois. Cette mesure est applicable sur l'ensemble de la commune.

Le propriétaire qui met en location un logement sans avoir fait la déclaration préalable risque jusqu'à 5 000 € d'amende.



## Lutter contre l'habitat indigne

Qu'est-ce qu'un habitat indigne ?

L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine. Les règles d'hygiène sont fixées par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) pris par arrêté préfectoral en application du Code de la Santé Publique (CSP).

Les désordres relevant du RSD sont liés à :

- ▶ L'eau : mauvais raccordement au réseau d'évacuation, infiltrations (toiture, gouttières...), présence d'humidité
- ▶ L'entretien : mauvais entretien des parties communes, présence de nuisibles, présence excessive d'animaux domestiques
- ▶ L'habitat : défaut de ventilation, présence de moisissures, menuiseries délabrées, installation et entretien défectueux de chauffage, installation électrique vétuste et dangereuse...



Menuiseries délabrées

Certains désordres peuvent être dus à des manquements de la part du locataire (fuite d'un robinet du fait d'un joint non remplacé, prise arrachée, présence de cafards du fait d'un entretien insuffisant...).

Comment déclarer un logement indigne ?

Un courrier ou une réclamation d'un plaignant ou un signalement d'une institution doit être adressé au maire pour lui faire part des nuisances subies ou découvertes.



Présence d'humidité

Seul le maire possède l'autorité compétente pour mettre en demeure le propriétaire et/ou le locataire, chacun en ce qui les concerne.

Une visite sur place est alors menée par le maire ou son représentant en présence de l'occupant. Il est généralement accompagné de la police municipale et d'un agent social.

Un compte-rendu de visite est rédigé. Il doit faire apparaître la liste des infractions aux règles d'hygiène, édictée par le RSD qui ont été constatées.

Une lettre de mise en demeure est rédigée par le maire. Le responsable des infractions y est sommé de remédier à la situation dans un délai fixé par le maire et adapté à la circonstance.

Que risque-t-on en cas d'insuffisance ou d'absence de travaux ?

Un procès-verbal de constatation d'infraction est rédigé par le maire ou un agent communal et envoyé au Tribunal de Police. Des poursuites pénales pourraient être engagées.

Le maire peut signaler aux organismes payeurs de l'allocation logement que le logement n'est pas, en conséquence, décent. Ceci permet à l'organisme payeur de suspendre le versement de l'allocation logement au propriétaire.

Les infractions au RSD sont qualifiées de contravention de 3<sup>e</sup> classe allant jusqu'à 450 € d'amende par infraction relevée (en application par le tribunal d'instance de l'art. 131-13 du Code Pénal).

## Atelier mémoire

Dans le cadre de son partenariat avec l'association M2P Prévention, le Centre Communal d'Action Sociale organise un atelier mémoire à destination des retraités. Du 23 avril au 2 juillet 2024, ces rendez-vous permettent de mieux saisir le fonctionnement du cerveau.

Les séances se dérouleront tous les mardis du 09 h 30 à 11 h 30 à la Maison des Associations (Salle Lauragais).

Ce programme gratuit, qui est entièrement financé par les caisses de retraite, propose des astuces pour améliorer les capacités cérébrales et renforcer la mémoire.

Pour prendre part aux ateliers, il est impératif de s'inscrire avant le 10 avril 2024.

Pour s'inscrire, veuillez contacter notre agent social Anaïs Palmiero par téléphone au 05 62 79 94 88 ou par mail à [ccas@mairie-bouloc.fr](mailto:ccas@mairie-bouloc.fr).

## Les vœux du CBE du NET

Le 8 février dernier, la mairie de Bouloc a reçu le Comité Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain à la Salle des Fêtes. Gilles Joviado, Président de l'association et maire de Buzet-sur-Tarn a présenté les vœux aux adhérents et aux partenaires. Serge Terrancle, membre du Bureau, a

félicité le dynamisme et l'investissement de l'équipe sur le territoire. Ce moment fort de l'association a rassemblé une centaine de personnes. Au cours de la soirée, cinq projets ont été primés lors du concours Prix Initiative Solidaire.



Le repas des aînés organisé le 10 décembre dernier

## Des parcelles disponibles aux jardins solidaires

Il y a encore quatre parcelles disponibles dans les jardins solidaires. Ces espaces permettent de cultiver et de récolter des produits potagers tout en favorisant l'échange et le lien social.

Les jardins, qui se trouvent rue de la Pégou, sont pourvus d'un abri avec un compteur défalqueur et d'une arrivée d'eau. Chaque parcelle est attribuée à un jardinier et est identifiée par un numéro.

Pour cela, il est indispensable de faire une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc. Les familles boulocaines, qui vivent dans un logement locatif collectif sans jardin privé, auront la priorité. Une seule parcelle est attribuée par famille. Le bénéficiaire s'acquittera d'une cotisation annuelle accessible à tous. Il lui sera demandé de s'engager à entretenir la parcelle qui lui a été accordée, en respectant le règlement intérieur.

Contact CCAS de Bouloc : 05 62 79 94 88

## Ça s'est passé hier !



Distribution du colis aux aînés

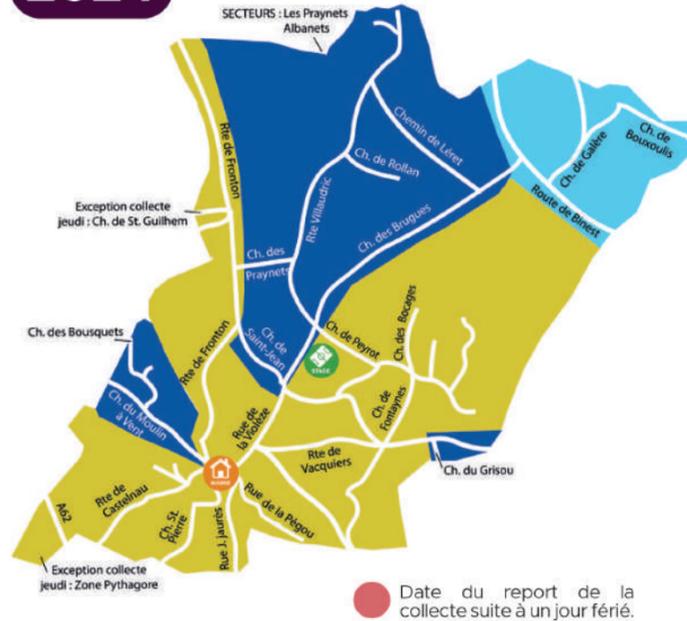
# Calendrier de collecte 2024

COMMUNE DE BOULOC

## LES ENCOMBRANTS

Pour la collecte des gros encombrants, **pensez à vous inscrire** auprès du pôle Environnement par mail à [environnement@cc-dufrontonnais.fr](mailto:environnement@cc-dufrontonnais.fr) au plus tard **8 jours** avant la date de collecte et de **sortir vos encombrants la veille au soir**.

**DATES 2024 :** mercredi 13 mars, mercredi 26 juin, mercredi 18 septembre, mercredi 11 décembre.



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### Secteur JAUNE passage tous les lundis

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
8	5	4	2	6	3	1	5	2	7	4	2
15	12	11	8	13	10	8	12	9	14	12	9
22	19	18	15	21	17	15	19	16	21	18	16
29	26	25	22	27	24	22	26	23	28	25	23
			29			29		30			30

### Secteur BLEU FONCÉ passage tous les mercredis

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3	7	6	3	2	5	3	7	4	2	6	4
10	14	13	10	7	12	10	14	11	9	13	11
17	21	20	17	15	19	17	21	18	16	20	18
24	28	27	24	22	26	24	28	25	23	27	26
31				29		31		30			

### Secteur BLEU CIEL passage tous les vendredis

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
5	2	1	5	3	7	5	2	6	4	8	6
12	9	8	12	10	14	12	9	13	11	15	13
19	16	15	19	17	21	19	16	20	18	22	20
26	23	22	26	24	28	26	23	27	25	29	27
		29		31		30		31			



## À noter

N'oubliez pas de sortir vos bacs sur le domaine public la veille de la collecte.



### Secteur VERT passage tous les mardis des semaines paires

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9	6	5	2	14	11	9	6	3	1	12	10
23	20	19	16	28	25	23	20	17	15	26	24
			30						29		

### Secteur JAUNE passage tous les mardis des semaines impaires

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2	13	12	9	7	4	2	13	10	8	5	3
16	27	26	23	21	18	16	27	24	22	19	17
30						30					31

### Secteur VIOLET passage tous les mercredis des semaines impaires

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3	14	13	10	7	5	3	14	11	9	6	4
17	28	27	24	22	19	17	28	25	23	20	18
31						31					

### Secteur VERT SAPIN passage tous les jeudis des semaines impaires

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
4	1	14	11	10	6	4	1	12	10	7	5
18	15	28	25	23	20	18	16	26	24	21	19
		29					29				



## Je veux construire une piscine. Quelle est la réglementation ?

**Vous avez le projet de construire une piscine ? Avant de commencer le chantier de votre future piscine, renseignez-vous sur les démarches. Différentes procédures et réglementations sont à anticiper ! Quelles sont-elles ?**

### Votre bassin sera inférieur à 10 m<sup>2</sup> ?

Vous devrez faire une déclaration préalable de travaux à votre mairie uniquement si votre terrain est situé dans une zone protégée. Par exemple, dans le cas où votre bassin serait aux abords d'un monument historique. (Cependant, si vous décidez de construire une piscine couverte avec un abri (fixe ou mobile) d'une hauteur supérieure à 1,80 mètre, vous devrez obligatoirement demander un permis de construire, quelle que soit la surface de votre futur bassin.)

### Votre bassin sera supérieur à 10 m<sup>2</sup> ?

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable en mairie ou sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (sur le site de la commune).

Pour rappel, certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable.

### Quel sera l'emplacement de votre piscine ?

C'est le plan local d'urbanisme (PLU - Disponible sur le Géoportail de l'Urbanisme) qui fixe les règles applicables sur la commune. Ces mesures peuvent imposer des règles spécifiques, notamment des règles de distance avec la propriété voisine. Elles peuvent avoir un impact sur votre projet de piscine. **Renseignez-vous en amont auprès du service Urbanisme uniquement sur rendez-vous ou consultez le PLU sur le site de la commune.**

### Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la Mairie ?

Vous devez remplir le formulaire de déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI

CERFA n°13703\*12 (ou dernière version) accompagné des pièces suivantes : DP1 plan de situation, DP2 plan de masse, DP3 plan en coupe, DP6 document graphique, DP7 et DP8 photographies (bordereau de dépôt des pièces jointes en page 8 du formulaire).

Vous pouvez déposer votre dossier complet directement au service urbanisme (rendez-vous) ou déposer le dossier directement sous forme dématérialisée sur le site de la commune rubrique Urbanisme.

### La réglementation sur la sécurité de votre piscine :

Vous devez installer un dispositif de sécurité pour votre piscine afin de prévenir le risque de noyade :

- ▶ barrière de protection ;
- ▶ système d'alarme sonore ;
- ▶ bâche de sécurité ;
- ▶ abri recouvrant intégralement le bassin.

Votre dispositif de sécurité peut être installé par vous-même ou par le vendeur ou installateur. Si votre piscine n'est pas équipée d'un tel dispositif, vous êtes amendable.

## Le concours de fleurissement

**La mairie de Bouloc adapte le concours de fleurissement pour cette nouvelle édition qui aura lieu du 1er au 15 mai 2024. Ce rendez-vous apprécié par les Boulocains prend en compte les conséquences des épisodes caniculaires et des restrictions d'eau.**

Nous encourageons les participants à revoir leurs arrangements floraux en choisissant des plantes plus résistantes telles que les cactus, les plantes grasses ou les plantes vivaces. Le jury sera sensible aux efforts écoresponsables

appliqués pour l'entretien des jardins.

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Bouloc, ainsi qu'aux commerces et associations. Deux catégories sont proposées : les jardins privatifs (balcons, terrasses, jardins visibles depuis la voie publique) et les commerces.

Les participants seront évalués selon les critères suivants :

- ▶ L'originalité et esthétique de l'aménagement floral,
- ▶ l'utilisation de vivaces et de plantes économes en eau,
- ▶ la mise en place de techniques d'économie d'eau telles que le paillage,
- ▶ La prise en compte de la biodiversité (présence de plantes attractives pour les

pollinisateurs, d'espaces dédiés à la faune locale...).

Un jury composé de membres désignés par la municipalité évaluera les aménagements floraux. La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle le jeudi 7 juin à 18h à la mairie de Bouloc.

**Pour vous inscrire, vous pouvez nous faire parvenir votre candidature avant le vendredi 19 avril 2024 par mail à [communication@mairie-bouloc.fr](mailto:communication@mairie-bouloc.fr) ou en la déposant à l'accueil de la mairie.**

**Les fiches d'inscription peuvent être téléchargées sur le site de la mairie de Bouloc ([mairie-bouloc.fr](http://mairie-bouloc.fr)), ou récupérées à l'accueil de la mairie. L'inscription est gratuite.**

**Le règlement et la grille de notation sont disponibles sur le site de la mairie.**



## Participation citoyenne

**Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de partenariat entre la population et les forces de sécurité de l'État.**

Officialisé par un protocole signé entre le Préfet et le Maire il vise à :

- ▶ Développer auprès des habitants de la commune une culture de la sécurité ;
- ▶ Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale, la police municipale et les habitants ;
- ▶ Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le Maire de la commune et les forces de sécurité de l'État mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage

structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter les forces de l'ordre, de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Habilités par le Maire, en collaboration avec le responsable local des forces de sécurité de l'État, sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité, les citoyens référents diffusent des conseils préventifs auprès de la population. Ils peuvent être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance tels que « l'opération tranquillité vacances », mis en œuvre par la gendarmerie nationale et/ou la police municipale.

Une charte d'engagements est signée entre le Maire et les volontaires pour définir les limites de leur intervention et garantir le respect des droits et des libertés individuelles :

Le dispositif de participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la Gendarmerie Nationale. Dans ce cadre, les

citoyens référents, comme la population, ne doivent pas utiliser les modes d'action des forces de sécurité de l'État ni exercer des prérogatives dévolues à celles-ci.

Le responsable local des forces de sécurité de l'État, en l'occurrence le Commandant de la communauté de brigades, désigne un référent qui sera l'interlocuteur privilégié pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Cette action de prévention de la délinquance sera d'autant plus efficace que le nombre de citoyens référents sur le territoire de la commune sera dense.

Le maire invite donc les Boulocains intéressés par cette participation à la vie communale à en parler avec lui.

Une réunion entre les élus, la police municipale, la gendarmerie nationale et les premiers volontaires s'est tenue à la mairie de Bouloc le 22 février dernier.



Prolongement du trottoir Chemin Saint-Pierre



Création du tourne-à-gauche Chemin de Geordy

### À noter

#### Modification des horaires de la police municipale

Depuis le début du mois de janvier, les horaires de la police municipale ont changé !

Cette modification permet d'assurer une présence en soirée. Désormais, les agents vous accueillent du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 19 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 15.

## Fermeture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale sera fermée **du mardi 16 au lundi 22 avril** pour les vacances de Printemps. Pour rappel, les documents empruntés peuvent être déposés à l'accueil de la mairie, dans le bac rouge qui est prévu à cet effet.



## Café bricol'

La bibliothèque municipale propose un atelier pour adultes animé par l'association « Les Petits Débrouillards ». Le « Café bricol' » offre la possibilité de réparer des objets du quotidien mais aussi de favoriser les rencontres entre les utilisateurs.

L'objectif est de lutter contre l'obsolescence programmée et la surconsommation.

**Cette animation gratuite a lieu le samedi 6 avril 2024 de 10 h 00 à 13 h 00 à l'Atelier d'Art.**

Pour participer, vous devez réserver auprès de la bibliothèque municipale au 05 61 82 39 66 ou par mail à [bibliotheque@mairie-bouloc.fr](mailto:bibliotheque@mairie-bouloc.fr).

MARIA RUBIO

Adjointe au Maire en charge des "Sports, culture, loisirs, communication et vie associative"



## Le coup de cœur de la bibliothèque

### Le sourire aux livres

De Cynthia Kafka

« Le sourire aux livres », qui est un roman choral où 4 personnes prennent leur tour pour nous partager leurs sentiments, est un vrai coup de cœur. Il passe d'un personnage à l'autre au fil des chapitres, livrant progressivement leurs blessures, leurs secrets et leurs espoirs. Quatre personnages cabossés par la vie qui, en s'accrochant aux petits bonheurs que cette dernière offre, vont lentement parvenir à se reconstruire. Alexia : une jeune ado qui perd sa famille dans un terrible accident de voiture et se retrouve à vivre du jour au lendemain chez son père Grégoire, qu'elle connaît à peine. Pour surmonter sa peine, elle fabrique des origamis. Grégoire : papa d'Alexia, qui fabrique des cabanes dans les arbres et apprend à se reconstruire chaque jour. Ida, une jeune retraitée au langage aussi fleuri qu'est grand son cœur. Embauchée par Grégoire comme "gouvernante". Et Solène : une jeune femme qui a pris une année sabbatique pour faire un circuit en vélo à la découverte des boîtes à livres, et pour oublier son passé. Elle adore noter des jolies citations sur des galets



qu'elle dépose par-ci par-là. Vous allez l'adorer et beaucoup rire. Ces quatre là vont se reconstruire grâce aux uns et autres. Comme un maillon où chaque maille est importante. Le livre est extrêmement bien écrit et touchant. Le lecteur traverse une avalanche d'émotions... sans jamais perdre espoir.

Tout comme Cynthia Kafka, ce roman lui ressemble car il est à la fois pétillant, touchant, lumineux, peint avec bienveillance, humanité, sous la protection de papillons en origamis et de petits cailloux colorés. Foncez, vous aurez vous aussi en refermant ce roman le sourire aux lèvres... aux livres !



## "Maël, le roi des bêtises"

Le 2 février dernier, notre bibliothécaire Céline a sensibilisé les élèves du CE2 au phénomène de harcèlement. La lecture de l'ouvrage pédagogique « Maël, le roi des bêtises » permet de grandir en respectant les différences. Dans cette histoire, l'enfant est plongé dans un contexte familial et reçoit des conseils simples à mettre en pratique au quotidien. Cette animation s'inscrit dans le programme national pHARe qui vise à lutter contre le harcèlement à l'école.

## La grande transhumance

Le dimanche 5 mai, la « Grande Transhumance » traversera le Nord-Toulousain lors de cette nouvelle édition. Plus de 500 brebis des Pyrénées seront conduites de Villeneuve-lès-Bouloc au parc du Château de Launaguet par le berger Moïse.

Depuis 2017, le Conseil départemental a mis en place cette opération d'éco-pâturage pour soutenir l'installation d'un éleveur ovin et l'entretien des espaces communaux et privés en déprise.

Un parcours de 17 km traversera 8 communes : Villeneuve-lès-Bouloc, Gargas, Labastide-Saint-Sernin, Montberon, Saint-Loup-Cammas et Launaguet.

Afin de participer à cet événement incontournable, les habitants devront se rendre sur les lieux de rendez-vous une demi-heure avant l'heure prévue. Cela évitera de perturber le passage du

troupeau. Des consignes sont claires pour assurer le bon déroulement de la transhumance : ne pas dépasser le troupeau, ne pas toucher les animaux (des points d'arrêts sont prévus à cet effet), ne pas emmener son chien.

Un moment festif sera proposé dans le parc du château de Launaguet pour fêter l'arrivée du troupeau. Le programme détaillé de cette journée sera communiqué sur le site de la mairie et les réseaux sociaux.



## La journée de la tonte

La passage du berger à Bouloc est toujours un événement festif. La « Journée de la tonte » est prévue le dimanche 7 avril à partir de 10 h 00. Les brebis resteront tout au long de la journée à l'ancien séchoir à briques, chemin de Geordy. Les visiteurs assisteront à la traditionnelle tonte.

Pour l'occasion, une foire gourmande sera mise en place afin de découvrir les produits locaux. Les visiteurs retrouveront les fileuses de laine de l'équipe du « Fil à Rouet ». Depuis 1984, Marie-Françoise a fait de sa passion pour la laine son métier. Aujourd'hui, elle partage son savoir-faire avec le grand public.

Sébastien Natale, plus connu sous le nom de Moïse, encadrera l'arrivée du troupeau jusqu'à leur mise à l'abri sous le séchoir. Les chiens de berger l'accompagnent



## La mini-transhumance

On peut vivre la « Grande Transhumance » à travers les différentes étapes de l'opération. Vous êtes invités à participer à la mini-transhumance. Les bénévoles assureront le déplacement des brebis. Le troupeau suivra les sentiers et les voies communales pour se rendre sur de nouveaux pâturages. La date et l'heure seront précisées ultérieurement.

Si vous souhaitez participer, veuillez contacter la mairie par mail à [communication@mairie-bouloc.fr](mailto:communication@mairie-bouloc.fr).

## Les événements de mars bleu

La mairie de Bouloc s'associe à l'association Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Occitanie pour préparer une programmation préventive

pour le mois de Mars Bleu. L'objectif est de sensibiliser la population aux risques du cancer, en mettant l'accent sur le cancer du côlon.

Une intervenante présentera un atelier de prévention le mercredi 20 mars à 14 h 00 à la Maison des Associations - Salle Comminges. L'association Joie de Vivre ouvre spécialement leur créneau

aux habitants. Les échanges continueront autour d'un goûter offert par la municipalité.

En parallèle, les habitants seront invités à relever un défi sportif via l'application Kiplin.

Du 11 mars au 1<sup>er</sup> avril 2024, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers s'associe à 10 autres centres régionaux pour lancer « le défi connecté ». Ce challenge incite à pratiquer une activité physique régulière (qui contribue à prévenir le cancer) tout en partageant des messages de prévention. Chaque équipe doit effectuer un maximum de pas pendant la période spécifiée. Une équipe peut être formée en rassemblant sa famille, ses voisins, les membres d'une même association ou ses collègues de travail. Bouloc se mobilise dans la lutte contre le cancer !



## “Croust'à Bouloc”

La mairie de Bouloc organise la deuxième édition de l'événement festif « Croust'à Bouloc ». Le concours de la meilleure croustade aux pommes aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à partir de 18 h 00 au parking de la Maison des Associations. Le lauréat succèdera à Christelle Herlez, première gagnante du concours.

Ce rendez-vous gourmand a pour objectif de valoriser cette spécialité régionale. Une zone de restauration sera également prévue pour savourer les spécialités des exposants présents. La liste exhaustive des exposants sera communiquée prochainement sur les supports de la mairie de Bouloc. Cette journée festive se prolongera par une soirée musicale.



## “Cuvée d'Artistes”

Du 25 au 29 mai 2024, le salon d'art « Cuvée d'Artistes » présentera sa neuvième édition.

Seize artistes exposeront leur œuvre d'art (peintures, sculptures, photographies) à la Salle des Fêtes. Les amateurs et professionnels auront un espace composé de trois grilles de 190 x 80cm. La municipalité s'engage à laisser le choix du format des œuvres et d'assurer les sculptures et toiles. Les œuvres proposées par les candidats seront sélectionnées par un jury.

Ce rendez-vous culturel mettra à l'honneur le photographe boulocaïn Sébastien Blanc.

Les visiteurs pourront également admirer les créations artistiques du service enfance.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service communication au 05 62 79 94 85 ou par mail à [communication@mairie-bouloc.fr](mailto:communication@mairie-bouloc.fr).



### À noter

## Le carnaval de Bouloc

Le carnaval de Bouloc aura lieu le samedi 27 avril à 16 h 00.



## Cérémonies commémoratives



### Cérémonie du 19 mars 1962

La municipalité conjointement avec la FNACA commémorera la signature du cessez-le-feu le samedi 23 mars 2024. Un dépôt de fleurs est prévu à 10 h 30 au cimetière devant la stèle de Monsieur Jean Vigneron, soldat tué au combat. La cérémonie se poursuivra à 11 h 00 au Monument aux Morts avec le discours et les dépôts de gerbes des autorités. Jean-François Portarrieu, député du Nord-Toulousain, remettra la médaille de l'Assemblée nationale aux porte-drapeaux. À partir de 11 h 30, la municipalité offrira le vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

### Cérémonie du 8 mai 1945

Le mercredi 8 mai 2024 marquera le 79<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. La cérémonie débutera route de Fronton à 10 h 30, devant la stèle des résistants lotois. À 11 h 00, elle se prolongera avec le dépôt de gerbe des autorités au Monument aux Morts. Les participants seront conviés par la municipalité à se retrouver à 11 h 30 à la Salle des Fêtes pour partager le verre de l'amitié. Un porte-drapeau de grade égal ou supérieur remettra la médaille au porte-drapeau François Bozza.



## Les dossiers de subventions sont en cours d'examen

**Les demandes de subvention sont closes pour cette nouvelle année.**

Les associations avaient jusqu'au 5 février pour remettre l'ensemble des documents demandés par la municipalité. Cette date tient en compte des tenues des assemblées générales. Seuls les dossiers complets ont été retenus par le service. À ce jour, les dossiers sont en cours d'examen par la commission « Sport, Culture, Loisirs et Vie associative ».

Les attributions seront transmises après le vote du budget par courrier. La commission est attentive au respect de la charte des associations, aux fonctionnements du bureau et au dynamisme apporté à la commune.

## L'Échiquier du Frontonnais

**Dorénavant, les échecs se jouent aussi dans le Frontonnais !** L'association L'Échiquier du Frontonnais a débuté son activité en décembre dernier. Ce nouveau club compte déjà une vingtaine d'adhérents. À Bouloc, les professeurs Timothée et Jean-Michel dispensent leurs savoirs aux initiés (jeunes et adultes). Les cours ont lieu tous les lundis de 17 h 45 à 20 h 45 à la Maison des Associations. Les joueurs débutants peuvent apprendre

les règles à Fronton, tous les vendredis à la Médiathèque de 17 h 15 à 18 h 30. Pour la prochaine saison, l'objectif du club est de rassembler des individus motivés afin de participer aux compétitions interclubs. Depuis quelques années, les échecs connaissent un regain de popularité grâce à la diffusion de la série « Le jeu de la dame ».

Ces activités sont un excellent moyen de développer ses aptitudes de réflexion, sa mémoire, sa créativité, sa concentration et sa patience. Il est possible de s'inscrire en cours de saison.

**Les informations pratiques sont disponibles sur le site <http://lechiquierdufrontonnais.fr>**

## L'académie du Bouloc Sporting Futsal



**Pour sa première année, l'académie accueille vingt enfants licenciés au club.** Le Bureau peut être fier de cette forte adhésion qui contribue au développement de cette section. Les enfants sont accueillis par les éducateurs, Anatole et Maxime, au gymnase de Bouloc, le dimanche matin à partir de 10 h 30.

**Pour plus d'informations, les parents peuvent contacter l'association au 06 28 50 75 77 ou par mail à [boulocfutsal@gmail.com](mailto:boulocfutsal@gmail.com).**

## Tous derrière Alexandre Ferrand !

**Le Club de Judo de Bouloc accompagne l'ascension du jeune licencié Alexandre Ferrand.**

Les performances du judoka boulocaïn, âgé de 16 ans, ont été remarquées lors du championnat organisé à la Maison du Judo en janvier dernier. Cette compétition rassemble les meilleurs sportifs issus des départements de l'Ariège, des Hautes-

Pyrénées et de la Haute-Garonne. Son "senseï" Julien Dalod salue son courage et son parcours.

Depuis 3 ans, Alexandre est toujours présent lors des cours. Il assiste également son professeur pour les cours des enfants. Il perfectionne ses compétences en transmettant les techniques et les valeurs des arts martiaux. « L'enseignement de Julien Dalod sur le respect, le courage et le contrôle de soi se révèle sur les tatamis » déclare le club.

Les supporters sont conviés à soutenir Alexandre le 20 mars prochain pour son dernier examen qui lui permettra d'atteindre le niveau de ceinture noire.



## Le tournoi de foot de l'amitié

L'association Détente et Loisirs organise le tournoi de foot de l'amitié le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024. De 10 h 00 à 18 h 00, les équipes composées de 7 joueurs s'affronteront sur le terrain d'honneur. Les participants seront accueillis par les bénévoles à partir de 9 h 30 pour le petit-déjeuner. Les spectateurs auront accès à une buvette et à un snack tout au long de la journée.

Les équipes s'engagent à régler un montant de participation de 60 €. Le prix du repas de midi est fixé à 12 €.

**Si vous souhaitez obtenir des informations, vous pouvez contacter le président de l'association Thierry Dumas au 06 77 44 82 16 ou par email à [thierry\\_dumas68@yahoo.fr](mailto:thierry_dumas68@yahoo.fr).**



## Les rendez-vous de la FCPE



**La FCPE célèbre Pâques ! La chasse aux œufs sera ouverte le dimanche 24 mars au matin.** Parents et enfants sont invités à dénicher les œufs cachés au parcours sportif du Complexe. Ce rendez-vous familial a été renouvelé suite au succès de la première édition.

L'association organise aussi leur tout premier vide-grenier le dimanche 28 avril au Complexe sportif. L'événement se déroulera toute la journée. La fiche d'inscription sera bientôt disponible sur les réseaux sociaux ou sur le site de la mairie. Les bénévoles prévoient d'organiser des animations telles que la vente de plants et d'aromates au profit de l'association des parents d'élèves de Bouloc.

## Les prochaines activités de "Joie de Vivre"

**La présidente de Joie de Vivre, Renée Clavié, a communiqué les dates des prochaines activités aux adhérents.** Elle leur donne rendez-vous le jeudi 4 avril à 14 h 00 à la Salle Comminges pour participer au loto. De nombreux lots sont à gagner. Le 30 avril, vous aurez l'occasion de partir en excursion au cœur de l'Aubrac Il est prévu deux thés dansants le 4 avril et le 6 juin.

**Pour vous inscrire, veuillez contacter la présidente au 06 74 99 32 32 ou par mail à [associationjdv31620@gmail.com](mailto:associationjdv31620@gmail.com).**

## Des sorties pour la Fraternelle

À partir d'aujourd'hui, vous pouvez vous inscrire aux sorties proposées par l'association La Fraternelle Boulocaïne. Trois rencontres sont prévues pour le printemps. Du 16 au 18 mai, vous partirez à la découverte des « Fêtes des Fleurs » à Gérone en Catalogne (220 €). La traditionnelle journée au Pas de la Case est programmée pour le 2 juin. Enfin le 16 juin, le Bureau présidé par Guy Navlet vous amène au Château des Milandes, havre de paix de l'inoubliable Joséphine Baker.

**Si vous souhaitez réserver votre place, n'hésitez pas à contacter le 06 19 68 26 93 ou à envoyer un mail à [lafraternelleboulocaïne@gmail.com](mailto:lafraternelleboulocaïne@gmail.com).**





## Le guide pratique 2025

Le « Guide Pratique – édition 2025 » est en cours de préparation par le groupe Bucerep.

Comme toujours, des emplacements publicitaires sont prévus pour les commerçants, les artisans et les industriels de la ville. Jocelyne Partouche vous contactera bientôt pour vous présenter les avantages de ce guide apprécié par les habitants de Bouloc.

Grâce aux agents de la ville, ce document sera distribué gratuitement dans plus de 2000 boîtes aux lettres. Il sera délivré en même temps que le bulletin municipal.

Nous vous rappelons que seul le groupe Bucerep est mandaté par la commune pour l'édition du guide pratique. Lors de leur visite, les commerciaux vous présenteront la lettre d'accréditation signée par Monsieur le Maire.

En cas de démarches frauduleuses, n'hésitez pas à contacter le service Communication au 05 62 79 94 85.

## Des entreprises manquantes dans le guide pratique

Certains nous ont signalé l'absence de leurs activités dans le guide pratique édition 2024.

Nous apportons donc une rectification pour les entreprises suivantes :

**Entreprise Nobre** (maçonnerie – rénovation – terrassement)

[nobremichel12@gmail.com](mailto:nobremichel12@gmail.com) / 06 23 87 20 92

**À petit vers soi** (soutien de la parentalité)

[fps.consult@laposte.net](mailto:fps.consult@laposte.net) / 06 71 11 63 03

**Les Belles Façons** (prêt-à-porter)

71 rue Jean Jaurès 31620 Bouloc / 06 25 02 09 03

Nous présentons nos excuses aux entreprises concernées. D'ores et déjà, les corrections sont faites pour la prochaine édition. N'hésitez pas à contacter le service communication pour faire part de tout changement : cessation d'activité, changement de coordonnées...

## Jean-Philippe Béziat dans le top 100 du "Dakar Rallye"

Jean-Philippe Béziat fait partie des 100 premiers au classement général du "Dakar Rallye".

Le dirigeant de l'entreprise boulocaine ABC Dépollution a terminé à la 65<sup>e</sup> position, en compagnie de son co-pilote Vincent Albira. « Depuis vingt ans, aucun rallye Dakar n'a été aussi exigeant que celui-ci. Nous avons réussi grâce à notre expérience, notre réflexion et notre résistance à toute épreuve. » s'est exprimé l'entrepreneur dans la presse régionale.

Le duo a participé à cette course mythique pour la cinquième fois.

Ensemble, ils ont traversé 7 891 kilomètres d'Al-Ula à Yanbu le long des rives de la Mer Rouge.

« Les conditions extrêmes n'ont pas stoppé notre détermination. Nous avons réussi grâce à notre expérience, notre réflexion et notre résistance à toute épreuve. » a déclaré l'entrepreneur dans la presse régionale.

Cette expérience hors du commun n'a pas découragé le pilote. En février, il entamera sa préparation physique en vue des futures compétitions : le "Dakar Rallye 2025", le championnat de France d'endurance tous terrains et les 24 heures du Portugal. « Il faut croire en ses rêves. » conclut Jean-Philippe Béziat.



## Sophrologie Relaxation

Géraldine vous accueille à son cabinet de sophrologie situé au 1 rue du Vigé pour des séances individuelles dans un cadre chaleureux et bienveillant. Des ateliers thématiques sont également proposés en séance collective. Les procédés utilisés permettent de mieux contrôler ses émotions et de vous soutenir



dans des situations de stress, d'anxiété, de troubles du sommeil, etc.

**L'info en +**

06 67 97 63 27

## Tout en passion

Tout en passion est atelier de maroquinerie situé à Bouloc. Les créations sont faites sur mesure et personnalisées en fonction de vos préférences. Des sacs aux porte-cartes, les accessoires sont fabriqués à la main. Les collections originales et colorées de l'atelier sont disponibles sur la boutique en ligne.



**L'info en +**

[tout-en-passion.fr](http://tout-en-passion.fr)

## Cotté clim

Cotté Clim est une entreprise spécialisée dans l'installation et l'entretien de climatisation réversible et de pompe à chaleur de tout type. La société assure la mise en service et le dépannage de vos équipements de chauffage : détection de fuites, recharge de gaz... Elle intervient sur Bouloc et sur l'agglomération toulousaine.



**L'info en +**

[cotteclim31@orange.fr](mailto:cotteclim31@orange.fr)



# VOUS ÊTES... UN CHEF D'ENTREPRISE ? UN CADRE D'ENTREPRISE ?

La Maison de l'Économie du Frontonnais organise régulièrement des événements gratuits !

Liste non exhaustive des conférences et ateliers réalisés : découvrir la RSE, la communication digitale, la cyber sécurité, les outils d'analyse financières, les solutions d'accès à l'immobilier...



(Scannez le QR Code)  
**RÉSERVATION EN LIGNE !**



## Si Bouloc m'était conté...

# Le séchoir à briques

(partie 2 et fin)

Par l'Association "Joie de Vivre",  
section "Histoire et Patrimoine"

**Aujourd'hui**, dernier vestige des tuileries boulocaines, ce séchoir situé chemin de Geordy, témoigne du passé proche et glorieux de Bouloc. La silhouette de ce bâtiment emblématique commune figure sur le blason de Bouloc. Son historique est à découvrir dans le numéro 102 de "Bouloc, les nouvelles".



Ensemble des activités de la briqueterie Petit à Bouloc, fin XIX<sup>e</sup>

A. château

B. maison du briquetier

C. base d'un four

D. séchoir

E. et F. emplacements des petits fours

G. marnières



Le séchoir était un des éléments des briqueteries de la famille Petit.

### Pourquoi une surélévation de la partie centrale ?

Selon Messieurs Valeilles et Bonhote, « L'élévation de la partie centrale est voulue et d'origine, et ne correspond pas à une élévation pour faire entrer des engins... Cette partie centrale

située en son milieu et la position du bâtiment au bord d'une cassure de terrain ont été certainement voulues pour permettre une meilleure circulation de l'air » (Compte-rendu visite du 2 octobre 2015).

### La charpente du séchoir

Une charpente admirable avec de gros arbres nouveaux, sa volige qui semblait intacte, faite de « lattofeuilles » en châtaignier particulièrement résistants aux vers et aux araignées. Les gros piliers carrés en bonne brique secondés par des étais en bois s'appuyant sur une foraine « soulao ».



soulao



"Bouloc, les nouvelles" est édité par la Mairie de Bouloc • accueil@mairie-bouloc.fr • www.mairie-bouloc.fr • 05 62 79 94 94

Directeur de la publication : Serge TERRANCLE • Responsable de la publication : Service communication

Conception graphique, réalisation : Charlotte Jubelin • Impression : Ménard Imprimerie

## EXPRESSION MAJORITAIRE

En nous accordant votre confiance, vous nous avez investis de nombreuses missions à accomplir pendant notre mandat. L'une d'entre elles est de vous apporter un service public à la hauteur de vos attentes et de vos besoins.

Ce service public intervient à plusieurs niveaux et je voudrais que nous fassions un point ensemble sur l'état et l'importance de chacun d'entre eux.

Le premier service public dans une commune est le service administratif de la mairie. Il est important que vous puissiez avoir accès au cadastre, d'obtenir les informations sur tel ou tel projet, pouvoir faire une demande concernant votre vie sur la commune... Il est important que le service administratif de la commune vous permette d'effectuer vos démarches avec facilité et une écoute bienveillante.

Vous devez pouvoir effectuer un maximum de démarches administratives sans avoir besoin de faire des kilomètres pour atteindre le service demandé. La mairie va bien au-delà de ce service purement administratif.

La proximité, c'est aussi la possibilité d'être écouté, d'être conseillé et de créer un lieu d'accueil. La mairie et tous ses services donnent à chaque habitant la possibilité de s'exprimer

et d'être reçu avec convivialité. Nous savons combien ce lien social est une manière pour certaines personnes plus isolées de briser la solitude et pour tous de donner une vraie identité à notre commune par des moments d'échanges possibles grâce à ce service public. D'autres services publics liés à la commune interviennent dans votre quotidien et sont des pôles attractifs car ils répondent à vos besoins tout au long de votre vie sur la commune :

- Le service enfance est un accueil de vos enfants de 3 à 11 ans afin que vous ayez des solutions de garde éducatives et pédagogiques chaque jour, le mercredi, et pour les vacances scolaires. Nous nous battons contre toute fermeture de classe, quand il nous paraît que la décision est injuste pour la population de notre commune.

- Les différents services répondent à de nombreuses attentes pour les jeunes, pour les familles, pour les moins jeunes en proposant des activités culturelles, ludiques, sportives et des moments d'accueil.

- Le restaurant scolaire, le service de livraison des repas à domicile pour personnes âgées et handicapées, le service des espaces verts... tous ces services publics sont autant d'apports que la commune et la communauté de communes peuvent représenter pour chacun d'entre vous. Notre soutien au milieu associatif culturel et

sportif est également l'une de nos priorités pour que chacun puisse exercer une activité qui lui plaise.

Nous facilitons l'accueil des entreprises sur notre territoire et nous entretenons les bonnes relations avec leurs dirigeants afin d'offrir un contexte économique le plus favorable possible.

Nous sommes l'interlocuteur privilégié entre vous et l'Etat représenté par le préfet.

Nous sommes les garants des meilleurs services sur notre commune et nous devons, toujours être les défenseurs de vos droits et de vos attentes devant les services de l'Etat, devant les opérateurs de service public. Il en va de votre quotidien, il en va de la vie et de l'avenir de notre commune.

Nous cherchons toujours à concilier proximité et regroupement, en prenant en compte la collectivité et la communauté de communes.

Même si notre mission est clairement définie à propos des services publics de notre commune, nous restons bien entendu à votre écoute et gardons toujours en tête que votre satisfaction est notre priorité.

Nous voulons que le service public de notre commune soit un service de relations humaines avant tout. Restons positifs dans nos paroles et nos actes, car le positif construit et le négatif détruit.

## EXPRESSION MINORITAIRE

Être au plus proche des citoyens, c'est en tout premier mieux les écouter, les comprendre et répondre à leurs attentes dans un cadre d'intérêt général. L'élu se doit aussi de préparer l'avenir, d'anticiper, et doit œuvrer à répondre aux enjeux de demain.

Par exemple, pour la gestion de l'eau, la réponse ne peut pas être orientée vers la seule augmentation de ses prix pour limiter sa consommation, comme cela semble se dessiner sur plusieurs territoires.

La transition écologique ; gestion de l'énergie, pollution, transports : comment accompagner notre territoire pour le rendre plus résilient au changement climatique ? Cela passe par une remise en cause des politiques mises en œuvre depuis des années qui ne correspondent plus aux enjeux de demain.

Tous les domaines sont concernés.

Les aménagements urbains : sans foncier, rien ne se fera. Par exemple, le carrefour central de Bouloc restera dans sa médiocrité.

Le lien social : on ressent de plus en plus de difficultés, d'isolement. La seule création d'une nouvelle Salle des fêtes (projet lancé et dont les clés devraient être remises fin 2025)

n'est pas à elle seule la solution. Il faut faire confiance aux associations en leur donnant les moyens de développer leurs activités. Actuellement, organiser un repas implique qu'elle se fournisse les ustensiles et moyens de cuisiner. Les élus doivent se cantonner aux rôles de catalyseurs et de pourvoyeurs de moyens.

La préservation, la rénovation de notre passé pour mieux enseigner notre futur donne aussi du sens à notre histoire commune. Qui trouve notre Esplanade de Verdun agréable ? Qui a envie le dimanche de se promener dans le centre de Bouloc ?

Nos préoccupations vont vers la qualité de vie dont nous avons le sentiment qu'elle se dégrade. Créons les conditions donnant à Bouloc les moyens de devenir une commune de 5000 habitants (ce qu'elle est) et pas avoir l'impression d'être resté à 800 habitants...

Au bout de 4 ans, le projet de salle plurivalente est bien sûr majeur mais pour autant n'apporte aucune vision stratégique. Aucun plan guide de notre commune n'a été écrit et la reprise du projet Bourg Centre rédigé par l'ancien conseil municipal, et validé en décembre 2018 par la Région, a été vidée de sa substance. L'avenant réalisé en 2023 dans le cadre de la salle des fêtes est là juste pour essayer d'obtenir des subventions

substantielles sur ce projet inscrit en 2018, ce que nous espérons tous.

Au niveau des finances, les priorités vont vers l'explosion de la masse salariale, ce qui annihile tout autre possibilité vers des orientations stratégiques d'aménagement de notre commune. Notre commune est considérée par l'Etat comme une commune riche, alors utilisons nos moyens financiers pour développer et créer les conditions des aménagements sur notre commune, le lien social, la culture, et l'Histoire de notre commune !

Lassé par ce manque de vision d'avenir et les divergences de points de vue, M. Guy Navlet a présenté sa démission au Conseil Municipal en janvier. Il mettra toute son énergie à apporter une alternance en 2026 !

Le groupe minoritaire  
**Bien vivre à Bouloc**

# CROUST'À BOULOC

**SAMEDI 1ER JUIN 2024**

**Maison des associations  
de Bouloc**

(36 rue Jean Jaurès)

**18H**

2ème édition

**Concours de la meilleure  
croustade aux pommes de Bouloc**

Présidé par Jean-Pierre Feuillet

**GRATUIT**

Président de l'Union des artisans boulangers-pâtisseries de la Haute-Garonne

## **Village gourmand**

Food Truck, bière, vins...

**21H30**

**Soirée musicale**

**GRATUIT**



[mairie-bouloc.fr](http://mairie-bouloc.fr)